

La politique du fait accompli n'est pas une politique



REALEX, un étrange contrat signé entre la Commission et la société Atenor Communiqué AQL du 5 février 2021

Nous sommes consternés d'apprendre la signature d'un contrat entre la société Atenor et la Commission européenne pour le transfert du centre de conférences Borschette sur la rue de la Loi.

Au-delà de la question relative au devenir de l'ancien immeuble situé dans un secteur sujet à une forte poussée spéculative à proximité de la place Jourdan, nous pouvons nous demander ce que la Commission vient faire dans la galère qu'est devenue le projet REALEX. Si l'Institution de l'Union voulait se montrer respectable de l'État de droit, du bon aménagement des lieux et de ceux qui habitent à leur côté, on ne pourrait faire moins bien. Mais, reconnaissons-le, le mal foutu a trop souvent été de règle dans le Quartier Léopold en train de devenir européen, toujours plus.

Traditionnellement, plutôt que d'envisager la portée symbolique de leur présence au cœur de la cité, les politiques immobilières mises en œuvre par la Commission se sont attachées à ne répondre qu'à une série de critères techniques internes :

- la gestion de la sécurité- les cabines d'interprétation- la taille critique des immeubles- les parkings et leur accessibilité- les positions foncières acquises- l'optimisation des modes de travail- les besoins des différentes directions générales- et, pour sortir du nid, les opportunités du marché immobilier bruxellois.

En agissant au coup par coup, selon les besoins erratiques du moment, une véritable attention à la ville de la part du 'mille-feuille' européen n'a pas la part qui lui est due. Si ce sont les circonstances qui occasionnent les projets immobiliers de la Commission, et comme sa présence à Bruxelles est incontournable pour La Région, Bruxelles ne peut que courir derrière 'cet obscur objet du désir' avec les moyens du bord, quitte à inventer sans cesse de la réglementation magique afin d'autoriser d'autorité ce que le bon aménagement des lieux ne peut autoriser.

On s'accorde à dire que le bâtiment Borschette est arrivé en bout de course en tant que centre de conférences et que le temps presse. C'est depuis 10 ans pourtant qu'il se balade avant d'atterrir, faute de mieux, sur le terrain d'un promoteur privé astucieux mais retoqué. N'oublions pas que toutes les réglementations et permis délivrés dans le contexte de ce controversé projet de démolition/reconstruction de la rue de la Loi ont été annulés jusqu'à présent. De sérieux doutes pèsent par ailleurs sur les permis délivrés ou le Plan d'Aménagement Directeur en cours d'élaboration. N'oublions pas non plus que les conséquences de la crise sanitaire pèsent lourdement sur l'organisation du travail et, dès lors, sur la typologie des immeubles à construire dans le futur.

Les conséquences de ces inconséquences ont été, sont et resteront dramatiques en terme d'image des Institutions, de qualité architecturale et d'intégration dans l'environnement urbain. La politique du fait accompli pratiquée par un certain nombre d'acteurs économiques privés soutenus par les autorités publiques bruxelloises au bénéfice inavoué de la Commission

européenne n'est pas une politique. Il existe donc une contradiction d'ordre démocratique, éthique et moral à signer un contrat dans de telles conditions.

Voir aussi :

Sur ce site : [La tour Realex sur la rue de la Loi : une vision dystopique de l'Europe](#)] Sur le site de l'ARAU : [La Commission européenne cautionne les mauvaises pratiques urbanistiques du gouvernement bruxellois](#)]

Photo AQL : 2012, démolition de l'immeuble Dexia au droit du terrain REALEX